



Procès-verbal
Le mercredi, 10 novembre 1999 - n° 61

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste qu'il mette immédiatement fin au gaspillage de l'argent des contribuables.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Fournier.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

10 novembre 1999

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

M. le Président rend une décision concernant l'inscription au Feuilleton d'aujourd'hui d'un préavis de motion transmis par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'irrégularité d'une motion peut être soulevée en tout temps avant sa mise aux voix, même lorsque cette dernière est inscrite au Feuilleton. Or, la motion est irrecevable car elle contient un exposé de motifs, contrairement aux prescriptions de l'article 191 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 77 Loi sur les centres financiers internationaux.

La motion est adoptée.

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 83 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

10 novembre 1999

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 81 Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour: **69** Contre: **37** Abstention: **0**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 219 Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999.

(Dépôt n° 695-19991110)

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 219 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

10 novembre 1999

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant l'épave et la collection archéologique du «Elizabeth and Mary», et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 696-19991110)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 9 novembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 64 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 697-19991110)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 12 et 19 mai, les 15 et 16 septembre et le 14 octobre 1999, a tenu des auditions publiques et a procédé à des consultations particulières dans le cadre d'un mandat d'initiative sur le passage à l'an 2000.

(Dépôt n° 698-19991110)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 octobre, 2, 3 et 4 novembre 1999, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document de consultation intitulé «Réforme du transport par taxi : pour des services de taxi de meilleures qualités».

(Dépôt n° 699-19991110)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 novembre 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Des extraits du *Guide des employés*, préparé par FCA Internationale Ltée (Agences de collection financières).

(Dépôt n° 700-19991110)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Cholette (Hull) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 13 août 1999, adressée à M. Charles Garnier, maire de la Paroisse de Saint-Sauveur, par M. Claude Cousineau, député de Bertrand et adjoint parlementaire de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, concernant une fusion entre la Paroisse et le village de Saint-Sauveur.

(Dépôt n° 701-19991110)

Votes reportés

Avant que l'Assemblée ne procède au vote sur la motion présentée par M. Fournier (Châteauguay), M. Brassard, leader du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion affirmant qu'elle contient un exposé de motif. M. le Président entend des remarques de part et d'autre sur cette question puis, il prend l'affaire en délibéré et, à cette fin, à 15 h 23, il suspend la séance à loisir.

À 15 h 42, les travaux reprennent et M. le Président rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion du député de Châteauguay est recevable puisqu'elle ne contient pas d'exposé de motif.

L'Assemblée procède ensuite au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée M. Fournier (Châteauguay). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste qu'il mette immédiatement fin au gaspillage de l'argent des contribuables.

La motion est rejetée par le vote suivant :

10 novembre 1999

(Vote n° 47 en annexe)

Pour: **36** Contre: **66** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant la réduction d'impôt fédéral et les transferts financiers aux provinces; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de la citoyenneté qui se déroule du 8 au 12 novembre 1999 et qu'elle félicite les sept lauréats qui se sont mérités, dans ce cadre, les Prix québécois de la citoyenneté.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de la Sécurité publique contenus dans les listes des mois d'avril 1998 à mars 1999.

10 novembre 1999

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 65, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones, ainsi que les amendements transmis par M. Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 11 novembre 1999 :

- le premier, sur une question adressée par Mme Loïselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant les mesures en alphabétisation et implications sociales;
 - le deuxième, sur une question adressée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) à M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, concernant le dossier de la Bourse de Montréal.
-

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

10 novembre 1999

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 22 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

À 17 h 53, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 novembre 1999, à 10 heures.

10 novembre 1999

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

10 novembre 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 81 :

(Vote n° 46)

POUR - 69

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|-----------|------------------------|
| Arseneau | Brassard | Gendron | Ménard |
| Baril | Caron | Geoffrion | Morin |
| (<i>Arthabaska</i>) | Carrier-Perreault | Goupil | Papineau |
| Baril | Charest | Harel | Paquin |
| (<i>Berthier</i>) | (<i>Rimouski</i>) | Jolivet | Paré |
| Beaudoin | Chevrette | Julien | Payne |
| Beaulne | Cliche | Jutras | Perreault |
| Beaumier | Côté | Kieffer | Rioux |
| Bédard | (<i>Dubuc</i>) | Labbé | Robert |
| Bergeron | Côté | Lachance | Rochon |
| Bertrand | (<i>La Peltrie</i>) | Landry | Signori |
| (<i>Portneuf</i>) | Cousineau | Laprise | Simard |
| Bertrand | Désilets | Leduc | (<i>Richelieu</i>) |
| (<i>Charlevoix</i>) | Deslières | Legault | Simard |
| Blanchet | Dion | Léger | (<i>Montmorency</i>) |
| Boisclair | Dionne-Marsolais | Lelièvre | St-André |
| Bouchard | Doyer | Lemieux | Trudel |
| Boucher | Duguay | Léonard | Vermette |
| Boulerice | Facal | Maltais | |
| Boulianne | Gagnon | Marois | |

CONTRE - 37

| | | | |
|-----------------------|-----------------|----------------|---------------------|
| Beauchamp | Dupuis | Lamquin-Éthier | Pelletier |
| Bélangier | Fournier | Laporte | (<i>Chapleau</i>) |
| Bordeleau | Gagnon-Tremblay | Leblanc | Poulin |
| Brodeur | Gautrin | Loiselle | Sirros |
| Charest | Gauvin | MacMillan | Tranchemontagne |
| (<i>Sherbrooke</i>) | Gobé | Marcoux | Whissell |
| Chenail | Houda-Pepin | Middlemiss | Williams |
| Cholette | Jérôme-Forget | Mulcair | |
| Copeman | Kelley | Normandeau | |
| Cusano | Lafrenière | Paradis | |
| Dumont | Lamoureux | | |

10 novembre 1999

Sur la motion de M. Fournier (Châteauguay) débattue lors des affaires inscrites
par les députés de l'opposition :

(Vote n° 47)

POUR - 36

| | | | |
|--------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Beauchamp | Dumont | Lafrenière | Paradis |
| Bélanger | Dupuis | Lamoureux | Pelletier |
| Bordeleau | Fournier | Lamquin-Éthier | (Chapleau) |
| Brodeur | Gagnon-Tremblay | Laporte | Poulin |
| Charest | Gautrin | Leblanc | Sirros |
| (Sherbrooke) | Gauvin | Loiselle | Tranchemontagne |
| Chenail | Gobé | MacMillan | Whissell |
| Cholette | Houda-Pepin | Marcoux | Williams |
| Copeman | Jérôme-Forget | Mulcair | |
| Cusano | Kelley | Normandeau | |

CONTRE - 66

| | | | |
|--------------|-------------------|-----------|---------------|
| Arseneau | Boulianne | Facal | Ménard |
| Baril | Brassard | Gagnon | Morin |
| (Arthabaska) | Caron | Gendron | Papineau |
| Baril | Carrier-Perreault | Geoffrion | Paquin |
| (Berthier) | Charest | Goupil | Paré |
| Beaudoin | (Rimouski) | Julien | Payne |
| Beaulne | Chevrette | Jutras | Perreault |
| Beaumier | Cliche | Kieffer | Rioux |
| Bédard | Côté | Labbé | Robert |
| Bergeron | (La Peltrie) | Lachance | Rochon |
| Bertrand | Côté | Laprise | Signori |
| (Portneuf) | (Dubuc) | Leduc | Simard |
| Bertrand | Cousineau | Legault | (Richelieu) |
| (Charlevoix) | Désilets | Léger | Simard |
| Blanchet | Deslières | Lelièvre | (Montmorency) |
| Boisclair | Dion | Lemieux | St-André |
| Bouchard | Dionne-Marsolais | Léonard | Trudel |
| Boucher | Doyer | Maltais | Vermette |
| Boulerice | Duguay | Marois | |